

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Organisateur : Association Anjou Authentique Aventure

Adresse : 12 rue Jean Lefrançois – 49770 La Membrolle-sur-Longuenée – France

Site internet : www.raid-transmauritania.com

Contact : contact@raid-transmauritania.com

Document de référence : le présent règlement complète les informations communiquées lors de l'inscription, les consignes des briefings et les éventuelles consignes particulières données par l'organisation avant ou pendant le Raid.

1. L'ÉVÉNEMENT

Le Raid TransMauritania est organisé par l'association **Anjou Authentique Aventure**. Il s'agit d'une aventure sportive à étapes en Fatbike, technique et sauvage, se déroulant principalement dans le désert mauritanien.

Le Raid est avant tout une aventure humaine et sportive reposant sur l'autonomie, la solidarité, l'entraide, la prudence, le respect des populations locales et la protection de l'environnement.

Le caractère désertique, isolé et parfois difficilement accessible du parcours implique que chaque participant doit être conscient des contraintes et risques liés à l'épreuve et adopter en permanence un comportement prudent et responsable.

2. L'ÉPREUVE

Le parcours se réalise en **Rando à allure libre, sans classement**.

L'épreuve peut être réalisée en équipe de deux ou en individuel, sous réserve du respect de la règle fondamentale de sécurité suivante : **aucun participant ne doit évoluer seul sur le parcours**.

En pratique :

- les équipes de deux doivent rester ensemble, à vue, du début à la fin de chaque étape ;
- un participant inscrit en solo doit impérativement se rapprocher d'un autre participant afin de constituer un binôme sur le terrain ;
- en cas de séparation, de panne, d'incident ou de difficulté, les participants doivent rester ensemble et prévenir l'organisation dès que possible.

Le participant reste libre de son allure et de sa trajectoire sur le terrain, à condition de respecter l'itinéraire général fourni par l'organisation et toutes les consignes de sécurité.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Raid est ouvert aux personnes licenciées ou non licenciées répondant aux conditions d'inscription fixées par l'organisation.

Chaque participant doit fournir, dans les délais demandés, le document médical ou la licence sportive exigé(e) par l'organisation pour justifier de son aptitude à participer au Raid.

Le Raid n'est pas accessible aux mineurs, sauf accord écrit préalable et exceptionnel de l'organisation après examen de la situation.

Chaque participant reconnaît :

- être physiquement apte à pratiquer une activité sportive d'endurance dans des conditions désertiques ;
- avoir pris connaissance des contraintes liées à la chaleur, à l'isolement, au vent, au sable et aux difficultés de circulation et de secours ;
- avoir souscrit les assurances exigées par le présent règlement ;
- être capable de gérer son matériel, son hydratation et son autonomie pendant les étapes.

4. INSCRIPTIONS

L'inscription à l'épreuve s'effectue exclusivement via **HelloAsso**, accessible depuis le site www.raid-transmauritania.com.

Le règlement de l'inscription peut être effectué selon les modalités proposées par l'organisation, notamment par paiement échelonné, virement ou chèque lorsque cette possibilité est ouverte. Les tarifs et prestations sont indiqués sur le site officiel du Raid. L'inscription peut être effectuée avec ou sans billet d'avion selon la formule choisie.

Chaque concurrent peut être accompagné d'une personne accompagnante, dans la limite fixée par l'organisation. Le tarif et les prestations correspondants sont précisés sur le site du Raid.

Pour des raisons de sécurité, de transport, d'hébergement et de logistique, le nombre de participants est limité à **15 personnes par semaine**, sauf décision contraire de l'organisation. Le nom de l'équipe est libre et peut notamment correspondre au nom d'un sponsor ou d'une marque, sous réserve de l'acceptation de l'organisation.

Pour des raisons logistiques, le nombre d'accompagnants ou d'assistants ne pourra excéder **une personne par concurrent**, sauf accord préalable de l'organisation. Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription à une tierce personne n'est autorisé sans accord écrit préalable de l'organisation.

Toute personne cédant sa place sans l'accord préalable de l'organisation assume seule les conséquences de cette cession et pourra engager sa responsabilité en cas d'accident, d'incident ou de difficulté. L'organisation décline toute responsabilité liée à une participation non autorisée.

L'inscription implique l'acceptation intégrale du présent règlement.

Le règlement peut être complété par des consignes particulières communiquées lors des briefings en cas de situation exceptionnelle ou imprévue. Ces consignes ont pour objectif prioritaire la sécurité des participants et de l'équipe d'organisation.

Les concurrents s'engagent à respecter les règles d'éthique sportive, les autres participants, les membres de l'organisation, les populations locales et les autorités.

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur dans le cadre de ses activités.

Assurance rapatriement obligatoire

Chaque participant doit disposer d'une **assurance individuelle couvrant notamment les frais médicaux, l'évacuation et le rapatriement**, adaptée à un séjour et à une activité sportive en Mauritanie.

Une attestation sera demandée avant le départ. Cette assurance est particulièrement importante en raison des

conditions locales de prise en charge médicale et de la possibilité qu'un rapatriement médicalisé soit nécessaire.

5. RETRAIT DES DOSSARDS ET MATÉRIEL ORGANISATION

Les dossards seront remis à l'auberge **AZALAYE**, où les concurrents seront transférés après leur sortie de l'aéroport, selon la formule choisie. La plaque de course doit être fixée sur le cintre du Fatbike et rester visible pendant toute la durée de l'épreuve.

Les participants ayant choisi la formule comprenant le billet d'avion bénéficient d'un accueil organisé à l'aéroport de Roissy, selon les modalités communiquées avant le départ.

Chaque participant reçoit également, selon le dispositif retenu par l'organisation, un **tracker satellite OWAKA** destiné notamment au suivi et à la sécurité. Le participant doit conserver ce matériel dans son état de fonctionnement pendant toute la durée du Raid et suivre les consignes d'utilisation données par l'organisation. Toute perte ou détérioration du matériel de sécurité pourra faire l'objet d'une demande de remboursement des frais correspondants (chèque de caution).

6. PARCOURS

6.1 Accès au départ

L'accès au départ de chaque étape doit être effectué en respectant les horaires et consignes communiqués pendant les briefings. Un retard ou une absence au départ peut entraîner une modification de la prise en charge du participant et, si les conditions de sécurité l'exigent, son impossibilité de prendre le départ.

6.2 Arrivée d'étape et pointage

Tous les concurrents doivent impérativement passer par la ligne ou le point d'arrivée défini par l'organisation afin d'être enregistrés comme arrivés. Toute absence de pointage peut déclencher une procédure de recherche avec les moyens disponibles de l'organisation et, si nécessaire, les services de secours ou les autorités compétentes.

Les frais engagés spécifiquement du fait d'une absence de pointage non justifiée, lorsque cette recherche résulte d'un manquement du participant à ses obligations de sécurité, pourront être mis à la charge du ou des participants concernés, dans la mesure permise par les dispositions applicables.

6.3 Balisage et tracés

Le parcours n'est pas balisé sur l'ensemble du terrain. L'orientation repose principalement sur la **trace GPS** fournie par l'organisation. Des **Checkpoints (CP)** pourront être intégrés dans les traces et devront être franchis conformément aux consignes communiquées. La navigation constitue une composante importante de l'épreuve. Chaque participant doit rester attentif au terrain et suivre autant que possible la trace GPS officielle.

L'organisation fournit une carte générale indiquant notamment les grandes directions, les ravitaillements et certains checkpoints. Les traces GPS sont transmises avant l'épreuve selon les modalités définies par l'organisation.

Un système GPS fonctionnel disposant des dernières traces officielles est obligatoire pour chaque équipe.

Il est fortement déconseillé de s'éloigner de la trace officielle pour des raisons de sécurité et d'orientation, même lorsque plusieurs trajectoires sont possibles sur le terrain. Le parcours reste ouvert à la circulation et peut être fréquenté par d'autres usagers. Les participants doivent notamment rester vigilants vis-à-vis des animaux, des piétons, des véhicules tout-terrain et de tout autre obstacle.

L'organisation peut modifier tout ou partie d'un parcours à tout moment si les conditions de sécurité, la météo,

l'état du terrain, les contraintes administratives ou toute autre circonstance l'exigent. Toute modification portée à la connaissance de l'organisation avant l'étape est annoncée lors du briefing. Lorsqu'une situation survient pendant l'étape, les nouvelles consignes sont communiquées par les moyens disponibles, notamment par le téléphone, l'équipe d'assistance ou véhicule d'organisation.

6.4 Respect de l'environnement et des populations

Il est strictement interdit d'abandonner des déchets sur le parcours. Des points de collecte sont prévus notamment dans les zones de ravitaillement, d'arrivée et de bivouac. Le Raid traverse des espaces naturels et des lieux pouvant être sensibles. Chaque participant doit respecter les sites, les installations, les personnes rencontrées, les animaux et les biens locaux.

La pérennité du Raid dépend directement du comportement de chacun.

7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1 Déroulement d'une étape

Les équipes partent généralement tôt le matin selon les horaires communiqués au briefing. Un ou plusieurs ravitaillements peuvent être prévus selon la longueur et la difficulté de l'étape. À chaque ravitaillement, un participant ou une équipe peut décider d'arrêter l'étape. L'organisation pourra alors organiser le retour au bivouac ou vers le point défini à cet effet, notamment au moyen d'un véhicule 4x4.

Chaque participant doit prendre le départ avec **au minimum 3 litres de liquide** ainsi qu'une quantité suffisante de ravitaillement solide. Compte tenu des conditions désertiques, il est fortement recommandé de prévoir une marge supplémentaire en eau et en alimentation afin de pouvoir faire face à un arrêt imprévu, une erreur de navigation ou un délai d'assistance.

7.2 Règle du binôme

Les deux partenaires d'une équipe doivent obligatoirement rester ensemble et **à vue** du début à la fin de chaque étape. Tous moyens d'entraide ou de traction entre les deux équipiers sont autorisés, à condition d'être utilisés avec prudence et sous leur propre responsabilité.

Aucun participant ne doit laisser un équipier seul en difficulté, sauf situation d'urgence nécessitant l'intervention immédiate d'une autre personne et sous réserve d'avoir alerté l'organisation dès que possible.

7.3 Abandons

Tout abandon, temporaire ou définitif, doit être signalé immédiatement à l'organisation. Lorsqu'un participant abandonne en cours d'étape hors d'une zone de ravitaillement, il doit informer le directeur de course ou le numéro d'urgence communiqué au briefing afin qu'une récupération puisse être organisée. Un participant ayant abandonné ne peut reprendre l'étape sans l'autorisation de l'organisation.

À l'arrivée de l'étape, tout participant ayant abandonné ou n'ayant pas terminé son parcours doit se présenter ou être signalé afin que son statut soit clairement enregistré.

7.4 Matériel et équipements obligatoires pendant les étapes

Attention : les participants évoluent dans un environnement désertique chaud, isolé et potentiellement exposé. Le respect du matériel obligatoire constitue une condition essentielle de sécurité.

Matériel obligatoire :

- Fatbike en parfait état de fonctionnement, équipé en **Tubeless** ;
- casque ;

- lunettes de soleil ;
- gants courts ou longs ;
- couverture de survie ;
- au minimum **1 téléphone portable par équipe** ;
- un nécessaire de réparation complet adapté au Fatbike ;
- vêtements légers et couvrants permettant notamment de limiter l'exposition au soleil ;
- une trousse individuelle de premiers soins adaptée aux besoins du participant ;
- une réserve d'eau d'une capacité totale minimale de **3 litres** ;
- ravitaillement solide ;
- système de navigation GPS avec les dernières traces officielles ;
- protection solaire adaptée ;
- tout équipement supplémentaire exigé par l'organisation dans les briefings.

L'organisation recommande de prévoir des quantités suffisantes pour faire face à une immobilisation ou à un délai d'assistance plus long que prévu.

7.5 Matériel fourni par l'organisation

Tout concurrent doit porter et/ou utiliser pendant les étapes le matériel fourni par l'organisation, notamment la **plaque VTT** et le **tracker satellite OWAKA**.

Le tracker ne doit pas être éteint, masqué ou rendu volontairement inutilisable pendant l'épreuve.

7.6 Autonomie

Les concurrents sont considérés comme **semi-autonomes** sur chaque étape. Le nombre de ravitaillements dépend de la longueur et des caractéristiques de la section.

Chaque participant doit donc être capable de progresser entre les ravitaillements avec son eau, son alimentation, son matériel de réparation et son équipement de sécurité.

8. LOGISTIQUE

8.1 Bagages

Chaque participant est autorisé à disposer d'un sac selon les modalités logistiques communiquées avant le départ. Les bagages sont transportés par l'organisation vers l'arrivée de l'étape lorsque ce service est inclus dans la prestation. Chaque bagage doit être clairement identifiable avec les nom et prénom du participant.

Des étiquettes de couleur peuvent être fournies afin d'identifier les zones de dépôt des sacs et les emplacements de tente. Les objets de valeur, documents personnels, appareils électroniques ou équipements fragiles restent sous la responsabilité du participant, sauf prise en charge expresse par l'organisation.

8.2 Zone de bivouac

Le terme « bivouac » désigne la mise à disposition d'un emplacement dans une auberge ou dans le désert, notamment sous forme de campement. Après chaque étape, les équipes rejoignent l'espace de bivouac correspondant à leur couleur ou à leur affectation et installent leur équipement conformément aux consignes de l'organisation. Les Fatbikes doivent être déposés dans la zone prévue à cet effet et ne doivent pas gêner les

déplacements sur le campement.

Le respect des horaires et des consignes de vie du bivouac est obligatoire.

8.3 Restauration

Un ravitaillement est prévu sur chaque étape selon les modalités communiquées avant le Raid. Les produits locaux peuvent notamment comprendre de l'eau, du sirop, des dattes, des cacahuètes, des biscuits et des fruits.

Il n'est pas prévu de « repas complet » à midi sur les étapes. Une collation conséquente d'après-course est cependant proposée à l'arrivée, selon la prestation prévue : crudités, fruits, yaourts, biscuits, boissons, etc.

Les repas du soir peuvent être servis en extérieur ou sous une grande khaïma, en fonction de l'organisation du bivouac.

Les petits-déjeuners comprennent notamment café, lait, thé, pain, confiture et miel selon les disponibilités locales.

Les participants souhaitant disposer de produits alimentaires spécifiques, notamment pour des raisons de régime alimentaire, peuvent prévoir leurs propres compléments et doivent en informer l'organisation suffisamment tôt.

8.4 Réparation et entretien du Fatbike

Une assistance mécanique peut être proposée par **Cédric de CYCLEEXPERTS Lyon**, selon les disponibilités et les modalités définies par l'organisation. Des pièces de rechange peuvent être proposées à la vente et une prestation mécanique pourra être assurée en cas de besoins de réparation ou de réglage.

Cette assistance ne dispense pas les participants de disposer de leur propre matériel de réparation obligatoire pendant les étapes.

8.5 Accompagnateurs

La formule accompagnateur comprend les petits-déjeuners, les collations et les dîners ainsi que l'hébergement en bivouac sous tente personnelle ou collective.

Pendant la journée, les accompagnateurs peuvent être transportés en 4x4 d'un bivouac à l'autre.

Selon les possibilités locales, des activités peuvent être proposées avec un guide : découverte de gueltas, villages, peintures rupestres, dunes, palmeraies ou autres sites remarquables.

8.6 Sécurité et assistance

L'organisation dispose d'un dispositif d'assistance adapté à l'épreuve, pouvant notamment comprendre un ou plusieurs véhicules 4x4, une équipe médicale (infirmière et kiné) et des moyens de communication et de géolocalisation.

En cas de problème grave, il est impératif de prévenir l'organisation **le plus rapidement possible** au moyen du numéro d'urgence communiqué au briefing et/ou du tracker satellite.

Les participants doivent garder à l'esprit que les moyens médicaux et les délais d'évacuation disponibles localement peuvent être limités. Une évacuation vers une structure médicale adaptée ou un rapatriement peut donc nécessiter un délai important.

Tout participant pris en charge par l'équipe médicale s'engage à respecter les consignes des professionnels de santé intervenant sur l'épreuve. Toute situation médicale particulière susceptible d'avoir une incidence sur la participation ou la prise en charge doit être portée à la connaissance de l'organisation avant le départ, dans le respect des informations strictement nécessaires à la sécurité du participant.

9. POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

En cas de désistement, l'acompte versé et destiné notamment à engager les prestations auprès des différents fournisseurs (compagnies aériennes, hébergements, transports, prestataires locaux, etc.) n'est pas remboursable.

Les conditions de remboursement du solde, lorsqu'il peut être remboursé, dépendent de la date du désistement, des dépenses déjà engagées et des conditions contractuelles des prestataires. L'organisation pourra proposer, lorsqu'elle est matériellement possible, une solution de report ou de remplacement, sans que cela constitue un droit automatique pour le participant.

En cas d'annulation ou de modification majeure du Raid pour une cause indépendante de la volonté de l'organisation, les modalités de remboursement ou de report sont déterminées en fonction des sommes effectivement récupérables auprès des prestataires et des conditions d'assurance applicables.

10. DROIT À L'IMAGE ET DONNÉES PERSONNELLES

En participant au Raid, les concurrents autorisent, sauf opposition valable dans les conditions prévues par la réglementation applicable, l'organisateur et ses ayants droit à capter, reproduire et diffuser leur nom, leur image et leur voix dans le cadre de la communication et de la promotion du Raid. Cette autorisation peut concerner les photographies, vidéos, interviews et contenus réalisés pendant l'événement et diffusés sur les supports de communication de l'organisation, en France ou à l'étranger.

L'organisation s'engage à traiter les données personnelles conformément à la réglementation applicable.

Les participants disposent des droits prévus par la réglementation concernant leurs données personnelles, notamment les droits d'accès, de rectification et, lorsque les conditions sont réunies, d'opposition ou de limitation.

11. COMPORTEMENT, SÉCURITÉ ET SANCTIONS

Chaque participant s'engage à adopter un comportement compatible avec sa propre sécurité, celle des autres participants et celle des membres de l'organisation.

Sont notamment interdits :

- tout comportement volontairement dangereux ;
 - le non-respect délibéré des consignes de sécurité ;
 - la neutralisation ou la désactivation du tracker ;
 - le fait de quitter volontairement un équipier ou une personne en difficulté sans prévenir l'organisation ;
 - la mise en danger d'autrui ;
 - toute dégradation volontaire des installations, des biens ou des sites traversés ;
 - tout comportement irrespectueux envers les populations locales, les autorités ou les membres de l'organisation.
-

12. DÉCISIONS DE L'ORGANISATION ET CAS DE FORCE MAJEURE

Le directeur de course ou toute personne désignée par l'organisation peut, pour des raisons de sécurité ou d'organisation :

- modifier les horaires ;
- modifier ou raccourcir une étape ;
- neutraliser tout ou partie d'une étape ;
- modifier les lieux de ravitaillement ou de bivouac ;
- interrompre temporairement ou définitivement une étape ;
- décider le retour d'un participant ou d'une équipe vers le bivouac ;
- annuler tout ou partie du programme.

Ces décisions peuvent notamment être prises en cas de conditions météorologiques défavorables, vent de sable, problème de sécurité, événement administratif, difficulté logistique, accident, indisponibilité d'un accès ou tout autre événement indépendant de la volonté de l'organisation.

La priorité absolue est donnée à **la sécurité des participants et des équipes**.

Les participants s'engagent à respecter immédiatement toute consigne opérationnelle donnée dans ce cadre.

En cas de contradiction entre une disposition du présent règlement et une consigne donnée ultérieurement pour répondre à une situation de sécurité, la consigne de sécurité communiquée par l'organisation prévaut pour la durée de la situation concernée.

13. RESPONSABILITÉ DU PARTICIPANT

La participation au Raid implique l'acceptation du caractère aventureux, itinérant et parfois isolé de l'épreuve.

Chaque participant reste responsable :

- de son comportement ;
- de son équipement ;
- de l'utilisation de son Fatbike ;
- de son autonomie en eau et en ravitaillement ;
- du respect des consignes de sécurité ;
- de la conservation du matériel qui lui est confié.

L'organisation met en place des moyens de sécurité et d'assistance adaptés à l'épreuve mais ne peut garantir l'absence d'accident, de panne, de retard d'évacuation ou de difficulté inhérente au milieu désertique.

14. LITIGES ET RÉCLAMATIONS

Toute demande ou réclamation peut être adressée par courrier électronique à contact@raid-transmauritania.com ou par voie postale à :

Anjou Authentique Aventure

12 rue Jean Lefrançois
49770 La Membrolle-sur-Longuenée
France

Pendant l'épreuve, le référent désigné est le **directeur de course**.

Toute réclamation concernant le déroulement de l'épreuve doit être formulée dans les meilleurs délais et, lorsqu'elle concerne une étape, dès que possible avant la fin du Raid.

Toute réclamation reçue plus d'un mois après la date de fin du Raid pourra être considérée comme irrecevable, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

15. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription au Raid TransMauritania 2027 et la participation à l'une quelconque de ses étapes impliquent l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le participant reconnaît avoir pris connaissance du caractère particulier de l'épreuve, de son déroulement dans un environnement désertique et des risques qui lui sont liés.

Il s'engage à respecter les dispositions du présent règlement ainsi que les consignes complémentaires communiquées par l'organisation.

